

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1. OBJET DE LA DEMANDE

Vous voulez obtenir l'autorisation d'installer ou de maintenir sur la voie publique

Une terrasse ouverte	Une contre-terrasse ouverte	Reconduction d'une terrasse fermée
Un étalage	Un contre-étalage	Remise en peinture d'une terrasse fermée

Si votre demande concerne une terrasse ouverte, voulez-vous aussi,

Poser un plancher	Créer un commerce accessoire
Poser des écrans parallèles ou perpendiculaires à la façade	Poser un cendrier mobile

2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE)

Pour une société	Nature : S.A. S.A.R.L. S.N.C. Autre : <input type="text"/>
	Nom de la société <input type="text"/>
Nom (qualité du représentant) <input type="text"/>	
Prénom <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>
Adresse (siège social) <input type="text"/>	
Localité <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>
Adresse e-mail <input type="text"/>	

3. IDENTIFICATION DU FONDS DE COMMERCE

Nom de l'enseigne de l'établissement <input type="text"/>
Adresse de l'établissement <input type="text"/> PARIS <input type="text"/>
Nature du commerce <input type="text"/>
Date d'achat du fonds de commerce <input type="text"/> N° du K Bis <input type="text"/>
En cas de reprise d'un commerce existant, nom du prédécesseur <input type="text"/>

4. DIMENSIONS DE L'INSTALLATION DEMANDÉE

Désignation de la voie	<input type="text"/>	Pan-coupé	<input type="text"/>
Longueur demandée	<input type="text"/>		
Largeur demandée	<input type="text"/>		

5. VOS OBSERVATIONS

.....

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement au règlement des autorisations d'étalages et de terrasses, à acquitter la redevance correspondante et à supprimer cette installation lorsque l'Administration le jugera utile.

Lu et approuvé, le

6. COMPOSITION DU DOSSIER

La composition de la demande, avec la liste des pièces à fournir, est sur une fiche spécifique.

PARTIERESERVEEAL'ADMINISTRATION

Nature de la
demande

Création

Reconduction

Extension

1 - OBJET DE LA DEMANDE

Désignation de la voie		Pan-coupé	
Largeur du trottoir			
A déduire : arbres, mobilier urbain...etc			
Largeur du trottoir disponible			
Longueur de la façade			
Demande (1)			
Longueur demandée			
Largeur demandée			
Demande (2)			
Longueur demandée			
Largeur demandée			

2 - DANS LE CAS D'UNE RECONDUCTION OU D'UNE EXTENSION

Nom du prédécesseur			
Désignation de la voie		Pan-coupé	
Nature de l'autorisation précédente (1)			
Longueur			
Largeur			
Nature de l'autorisation précédente (2)			
Longueur			
Largeur			

3 - OBSERVATIONS

.....

COMPOSITION D'UNE DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DÉFINITION DES OCCUPATIONS

ETALAGE : Exposition et vente sur la voie publique d'objets ou denrées en rapport avec le commerce.
Emplacement de l'étalage : accolé à la devanture du commerce.

CONTRE-ETALAGE : Etalage situé en bordure du trottoir

TERRASSE OUVERTE : Installation sur la voie publique de tables et de chaises pouvant être délimitée par des bacs à plantes. Concerne exclusivement les exploitants de débits de boissons ou de restauration (cafés, restaurants, salon de thé, ...) ou les théâtres, musées. L'emplacement de la terrasse ouverte est accolé à la devanture du commerce.

CONTRE -TERRASSE OUVERTE : Terrasse ouverte située en bordure de trottoir

Nota : Pour délivrer une autorisation de terrasse ouverte, il est nécessaire que le commerce dispose d'une salle à l'intérieur où les gens puissent consommer assis.

DOSSIER COMMUN A TOUTES LES DEMANDES D'OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC (en 4 exemplaires)

Un dossier est constitué de 4 exemplaires comportant chacun :

le formulaire prévu à cet effet, disponible auprès des services de la Ville ou téléchargeable sur le site de la Mairie de Paris (www.paris.fr rubrique "Professionnels")

la justification du caractère commercial de l'activité exercée (Kbis ou certificat d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers) et la fourniture, pour les débits de boisson, de la copie de la licence de vente de boissons au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce

un titre d'occupation régulière des locaux : copie du bail commercial : 1^{ère} et dernière pages comportant les informations sur le bailleur et le gérant ou le titre de propriété ou une attestation de propriété

une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers

un plan coté précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobiliers urbains, potelets, arbres, étalages, terrasses,...) accompagné des détails éventuels nécessaires à sa bonne compréhension, avec l'indication du trottoir (possibilité d'obtenir ce plan auprès du Bureau des plans de voirie, 12 place de la Porte de Vanves, sur place : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h, par téléphone : 01 45 45 85 45 /00, par télécopie : 01 45 42 07 77, par mail : pvp.dvd@paris.fr)

Photographie(s) en couleur du commerce montrant le bâtiment et son environnement et les abords de l'installation projetée (trottoir, mobiliers urbains, arbres ou plantations,... éventuels existants)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (en 4 exemplaires) EXIGÉS POUR UN DOSSIER DE TERRASSE OUVERTE PROTÉGÉE PAR DES ÉCRANS

Un courrier de demande signé par le propriétaire du fonds éventuellement

Un plan comprenant une élévation des écrans (parallèles et perpendiculaires à la façade), le mode de fixation en partie haute, l'indication de l'accès obligatoire, les indications concernant le respect des règles de sécurité, les matériaux prévus

Nota : Il est nécessaire, au préalable, qu'une autorisation de terrasse ouverte ait été délivrée ou qu'une demande de terrasse ouverte soit déposée simultanément. Les bâches sont interdites. Les écrans doivent être transparents, démontables, vitrés et rigides

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (en 4 exemplaires) EXIGÉS POUR L'INSTALLATION D'UN PLANCHER MOBILE

Le dossier de demande d'autorisation d'un plancher mobile doit comporter aussi :

les coordonnées de l'installateur (nom, adresse, téléphone, adresse électronique)

un plan d'implantation à une échelle correcte faisant apparaître les installations et ouvrages existants visibles se trouvant dans, et à proximité immédiate de l'occupation du plancher projeté (poteaux de signalisation, candélabres, ouvrages EDF & GDF, eaux égouts, ...) ainsi que le mobilier urbain (kiosques, colonnes, mâts porte-affiches, abris-bus, ...) Ce plan coté précise en outre les dimensions précises du plancher projeté, avec les dimensions des caissons du plancher mobile et le temps de démontage,

une notice descriptive des matériaux prévus avec des échantillons des couleurs, ainsi que la mention du temps de démontage du plancher mobile

des élévations des façades montrant précisément l'ensemble des écrans mobiles et des jardinières éventuellement projetées

des détails à échelle 1/2 grandeur ou grandeur du mode de fixation des écrans permettant de s'assurer de leur bonne fixation et de leur mobilité

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (en 4 exemplaires) EXIGÉS POUR UN DOSSIER DE COMMERCE ACCESSOIRE

Dans le cas d'un commerce accessoire situé à l'intérieur d'une terrasse fermée, un plan doit être fourni

Nota : Le commerce accessoire étant à l'intérieur de l'emprise d'une terrasse ouverte ou fermée, il est nécessaire d'avoir obtenu ou de déposer simultanément, une demande d'autorisation de terrasse ouverte ou fermée.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES (en 4 exemplaires) EXIGÉS POUR UN DOSSIER DE TERRASSE FERMÉE

En cas de reconduction, n'utiliser que le formulaire avec le numéro du registre du commerce et l'imprimé Kbis.

Dans le cas d'une création, un formulaire spécifique doit être utilisé

Nota : Dans le cas de la création d'une terrasse fermée, un rendez-vous préalable avec l'inspecteur territorial est nécessaire

INFORMATIONS PRATIQUES AU DEPOT

Les imprimés peuvent être téléchargés sur le site de la Ville de Paris, www.paris.fr ou retirés sur place, au 1^{er} étage au 6 promenade Claude Lévi-Strauss à Paris 13^{ème}.
Ouvert du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H.

Les demandes peuvent être déposées à l'adresse ci-dessus ou transmises par courrier à l'adresse :*

Direction de l'Urbanisme
Pôle Accueil et Service à l'Usager
6 promenade Claude Lévi-Strauss
CS 51388
75013 Paris CEDEX 13